

FORMULAIRE DE CONCOURS RÈGLES OFFICIELLES

1. Le concours de kits de vacances L'Oréal Professionnel & Pureology est sponsorisé par L'Oréal Professionnel et Pureology, une division de L'Oréal Canada Inc. et (ci-après les sponsors du concours). Le concours est ouvert partout au Canada et débute le 1er octobre 2023 à 12 h 00 et se termine le 30 novembre 2023 à 11 h 59 (HE).

Admissibilité

2. Le concours est ouvert aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence. Les employés, représentants et agents des sponsors du concours, de leurs agences de publicité et de promotion respectives, des sociétés affiliées et liées, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs et conjoint, quel que soit l'endroit où ils habitent) et le foyer de ces employés ne sont pas admissible.

Comment entrer

3. Vous pouvez participer au concours par l'une des options suivantes :
4. Visitez le site Web du concours <http://cloud.mail.lorealprofessionnel.ca/holiday-kits>. Remplissez le formulaire d'inscription en vous assurant que tous les champs obligatoires sont remplis. Une fois rempli, cliquez sur le bouton « Envoyer », au plus tard le 31 novembre 2023 , à 11h59 (HE).
5. LIMITE D'UNE (1) INSCRIPTION PAR PERSONNE OU PAR ADRESSE CIVIQUE OU PAR COURRIEL. LE SPONSOR ANNULERA TOUTES LES INSCRIPTIONS EN DOUBLE . SI DÉCLARÉ GAGNANT, LE PARTICIPANT NE PEUT PAS RÉ-INSCRIRE AU CONCOURS, SINON CELA ENTRAÎNERA UNE DISQUALIFICATION IMMÉDIATE.
6. PAS D'ACHAT NÉCESSAIRE.

Prix

GRAND PRIX

7. Il y a 4 grands prix à gagner qui consistent en 1 SteamPod 3.0 et 1 traitement de lissage SteamPod d'une valeur au détail approximative de 465 \$ CAD.

Sélection des gagnants

8. Vers 12 h 00 (HE) le ou vers le 1^{er} décembre 2023 à Montréal, un tirage au sort sera effectué par l'équipe de L'Oréal Professionnel et Pureology pour les prix parmi toutes les participations admissibles reçues . Les chances de gagner un prix dépendront du nombre total de participations admissibles reçues avant la clôture du concours.

Réclamation de prix

9. Afin d' être déclarée gagnante et de pouvoir réclamer son lot, chaque personne dont le nom sera tiré au sort devra :

- a) Être joint par téléphone ou par courriel par les commanditaires du concours dans les cinq (5) jours suivant le tirage ;
- b) Répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique dans un délai limité, qui sera posée par téléphone, par courrier électronique ou sur le bulletin de vote.

Dans le cas où l'une des conditions mentionnées aux présentes n'est pas respectée, la participation du participant sélectionné sera nulle et un nouveau tirage sera effectué selon le règlement officiel du concours jusqu'à ce qu'un nouveau gagnant soit sélectionné.

- 10. Le gagnant devra remplir et signer un *formulaire de déclaration et d'exonération* et le **retourner** aux sponsors du concours, à l'adresse indiquée, dans les dix (10) jours suivant la réception du document.
- 11. À la réception du *formulaire de déclaration et d'exonération* dûment rempli et signé par le participant choisi, les sponsors enverront soit directement le prix à l'adresse fournie sur le formulaire, soit les sponsors enverront par courrier des instructions au participant choisi avec des instructions sur la façon de réclamer le prix.

Dans le cas d'une livraison directe à l'adresse du gagnant, un délai de 4 à 6 semaines après réception du *formulaire de déclaration et d'exonération* s'applique.

Conditions Générales

- 12. Dans le cas où le gagnant du concours est mineur, son parent ou tuteur légal devra signer les documents juridiques appropriés afin de réclamer son prix.
- 13. Toutes les informations fournies par le participant doivent être complètes et exactes. Les sponsors ne seront pas tenus responsables de tout problème téléphonique, de messages vocaux peu clairs, d'une réclamation de prix tardive, incomplète ou envoyée par erreur. Pour tout bulletin de participation incomplet, déformé, tardif ou reproduit, celui-ci sera annulé et annulera l'éligibilité à la réclamation du prix.
- 14. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne du concours et de bannir cette personne de tout futur concours du commanditaire s'il estime ou estime qu'elle altère le processus d'inscription ou le fonctionnement du concours ou du site Web du concours ; agir en violation du règlement officiel ou de manière antisportive ou perturbatrice, ou dans l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne.
- 15. S'il est découvert qu'un participant inscrit (ou toute personne prétendant être un participant inscrit) a tenté de : (i) participer/voter plus d'une fois par participant inscrit et par jour pendant la période du concours. (ii) utiliser tout programme automatisé, script, macro ou robotique pour participer/voter (iii) participer à une participation/vote systématique le même jour à partir du même ordinateur/adresse IP (y compris, mais sans s'y limiter, la création de faux adresses e-mail

ou comptes de réseaux sociaux) ; cela pourrait alors entraîner la disqualification, à la seule et absolue discrétion du commanditaire du concours, même si le participant a été déclaré gagnant.

16. **AVERTISSEMENT:** TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES ET DANS LE CAS D'UNE TELLE TENTATIVE , LE SPONSOR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES À UNE TELLE PERSONNE POUR DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.
17. Le prix doit être accepté tel qu'attribué. AUCUNE SUBSTITUTION DE PRIX N'EST AUTORISÉE SAUF PAR LE COMMANDITAIRE À SA SEULE DISCRÉTION. LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE REMPLACER TOUT PRIX PAR UN AUTRE PRIX DE VALEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE, SI UN PRIX NE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ COMME DÉCRIT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT. LES PRIX NE SONT PAS TRANSFÉRABLES ET NE SONT PAS ÉCHANGEABLES CONTRE DE L'ARGENT OU UN CRÉDIT, EN TOUT OU EN PARTIE.
18. Les participants acceptent de respecter les termes du présent règlement officiel et toutes les décisions du commanditaire, qui sont définitives pour toutes les questions relatives au concours. Le concours est soumis à toutes les lois applicables. En participant/votant, les participants dégagent et dégagent de toute responsabilité les sponsors, ses sociétés affiliées et liées et ses agences de publicité, de promotion et tous leurs administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés, agents, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité pour toute blessure, perte. ou des dommages de toute nature découlant de ou en relation avec le concours ou tout prix gagné. Les gagnants devront signer et retourner, dans le délai indiqué sur les documents, une déclaration de conformité au règlement du concours et une décharge complète de responsabilité et de publicité et/ou tout autre document.
19. En participant, vous consentez à ce que le Commanditaire utilise, si vous devenez gagnant, votre nom, votre lieu de résidence et votre photographie ou autre ressemblance, ainsi que votre témoignage , sans autre compensation ni préavis, à des fins publicitaires ou informatives dans tout média ou format (y compris Internet) en relation avec les produits, ce concours ou de futurs concours similaires. En participant, vous déclarez avoir respecté le règlement du concours
20. Toutes les participations deviennent la propriété du sponsor et ne seront pas restituées aux participants. Si la participation d'un participant sélectionné est une participation Internet, le participant sélectionné peut être tenu de fournir au sponsor une preuve que le participant sélectionné est le titulaire autorisé du compte de l'adresse e-mail associée à la participation sélectionnée.
21. Pour les fins du présent concours, est considérée comme participant la personne dont les coordonnées apparaissent sur le formulaire d'inscription au concours ou sur le bulletin de vote. C'est à cette personne qu'on demandera de répondre à la question réglementaire d'arithmétique. C'est également la personne à qui le prix sera remis si toutes les conditions du concours sont respectées. Les sponsors se réservent le droit de demander une pièce d'identité avant la remise du prix.

Limites de responsabilité

22. Sans limiter la diffusion, et pour plus de certitude, les entités du concours ne seront pas responsables de : a) toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Web du concours ou par tout équipement ou programmation associé ou utilisé dans le cadre du concours ou par tout élément technique. ou une erreur humaine pouvant survenir lors du traitement des inscriptions au Concours ; b) toute erreur, omission, interruption, suppression, défectuosité ou retard dans le fonctionnement du site Internet du concours ou de toute transmission en lien avec le Concours ; c) toute panne de ligne de communication, vol, destruction ou accès non autorisé ou modification des inscriptions ; d) tout problème ou dysfonctionnement technique de tout réseau ou ligne téléphonique, système informatique en ligne, serveur ou fournisseur, équipement informatique, logiciel ou panne de courrier électronique pouvant survenir pour quelque raison que ce soit, y compris des problèmes techniques ou les embouteillages sur Internet ou sur tout site Web ou une combinaison de ceux-ci ; ou e) toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur des participants ou de toute autre personne lié à ou résultant de la participation ou du téléchargement de matériel à ce concours. Si le Concours n'est pas en mesure de se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris une infection par un virus informatique, des bogues, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des pannes techniques ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable des entités du concours qui corrompt ou affecte l'administration. , la sécurité ou le bon déroulement de ce concours, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin ou de suspendre le concours, en totalité ou en partie, sans préavis, ou de le modifier de quelque manière que ce soit, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools , des courses et des jeux* à l'égard des résidents du Québec.
23. En participant ou tentant de participer au présent concours, toute personne dégage les organisateurs du concours, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qui pourrait être subi en raison de leur participation ou tentative de participation au concours.

Résidents du Québec

24. Tout litige concernant la tenue ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools , des courses et des jeux* pour qu'elle soit tranchée. Tout litige relatif à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'aider les parties à parvenir à un règlement.
25. Le genre masculin est utilisé de manière non discriminatoire, simplement pour faciliter la composition.

Confidentialité

26. Le sponsor du concours collecte des données personnelles sur les participants dans le seul but d'administrer ce concours. Aucune autre communication informative ou marketing ne sera reçue par le participant à moins que le participant ne fournisse au sponsor l'autorisation explicite de le faire, comme indiqué sur le formulaire d'inscription où il demande à l'utilisateur s'il souhaite recevoir des communications supplémentaires de la part du sponsor. Veuillez consulter notre politique de confidentialité à l'adresse